

**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**

(Attention, ceci n'est pas une convention)

**Année scolaire : 2025 - 2026**

**ESPACE ENTREPRISE :**

**NOM ou RAISON SOCIALE** de l'entreprise : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

CP, Ville : .....

**CACHET :**

**SIGNATURE :**

Téléphone : .....

Mail : .....

Domaine d'activité : .....

Nom et Prénom du **REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE** : .....

Fonction : .....

Nom et Prénom du **TUTEUR DE STAGE** : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**PERIODE DE STAGE :** DU : ..... Au : .....

Horaire sur une base de 35h.\*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

*\*Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.*

**Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs.** La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

*Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.*

**ACCEPTATION DE**  
**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**  
(Attention, ceci n'est pas une convention)

ACTIVITES pouvant être réalisé :	oui	non
Organiser son poste de travail et choisir son outillage		
Implanter, équiper et poser les matériels		
Tracer, réaliser les percements et poser les supports		
Façonner, poser et façonnner les réseaux fluidiques		
Raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux		
Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et de l'outillage		
Procéder au tri sélectif des déchets de chantier		
Participer à une opération d'entretien ou de dépannage d'une installation		
Mettre en service l'installation		
Lister et intervenir sur les dysfonctionnements		

**ESPACE ELEVE :**

NOM : .....

Prénom : .....

Classe :

**1<sup>ère</sup> année CAP**  
**MONTEUR INSTALLATEUR SANITAIRE**

**ESPACE PROFESSEUR :**

ACCEPTATION DU PROFESSEUR :  OUI  NON

NOM : .....

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles  
Xavier POUILLAUDE : xavier.pouillaude@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles  
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr